

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2020 À 19 h 00

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
présents : 17
votants : 17

L'an deux mille vingt, le dix-neuf du mois de novembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en la maison commune sur la convocation individuelle adressée le 13 novembre 2020 et sous la présidence de monsieur le maire.

Sont présents MM. et Mmes : Jean TISSOT – Olivier LAURENT – Hélène PERDRIELLE – Cristelle VEILLARD – Bruno PÉCHON – Julien LEPRÉ – Annie ROLLANDIN – Cathy GARCIA EBOLI – Jean GALÉRA – Maryse VANNEL – Jean-Paul BADIA – Stéphane IDÉ – Magalie SURJUS – Alberto DE SOUSA – Ghislaine PIOT – Stéphane FICCA – Véronique GRILLET.

Absents n'ayant pas donné pouvoir : Isabelle PILLON – Romain GENESSEY.

Secrétaire pour la séance : Magalie SURJUS.

Début de séance : 19h00.

Ordre du jour

- Délibérations
 - Règlement intérieur du conseil municipal
 - Renouvellement de la convention pour la mutualisation des marchés publics avec Vienne Condrieu Agglomération
- Divers
 - Attribution d'une subvention exceptionnelle au Football Club de la Sévenne
 - Dossier Maison Tochon
 - École
 - Vidéoprotection
 - Marchés énergies
 - Commerces domaine des Poiriers
 - Travaux des commissions communales
 - Questions diverses

PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL TENU LE 22 OCTOBRE 2020

Sans remarque, ce PV est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2020-047

RÈGLEMENT INTÉRIEUR (présenté par O. Laurent)

Ce document est maintenant obligatoire pour les communes de plus de 1000 habitants. Le conseil municipal (CM) a 6 mois après son installation pour le rédiger/valider : Villette de Vienne doit entièrement le construire. Dans la version proposée, il y a des parties obligatoires issues du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et les autres articles restent sous la responsabilité du CM. Le CM décide ce qu'il souhaite ajouter. Le règlement intérieur s'impose à lui et est donc à suivre et à respecter. Le CM est maître de son évolution dans le temps (ajout, retrait, etc.). Ce texte va structurer la façon de travailler du conseil. Cette présentation doit être débattue maintenant pour que chaque conseiller puisse donner son avis et que le vote soit plein et entier.

Article 1 : *Adresse électronique.* Chaque élu a une adresse électronique de mairie : déjà en place et cela structure la vie communale.

Article 2 : *Réunions du Conseil Municipal.* Il est plus prudent de laisser une réunion trimestrielle dans le règlement même si le CM se réunit plus souvent, laissant ainsi une liberté : ce qui est écrit doit être mis en œuvre (mieux vaut ne pas être trop contraignant).

Article 3 : *Modalités de convocation.* Les convocations au CM sont envoyées par le maire avec l'ordre du jour via les adresses électroniques.

Article 4 : *Présidence des séances.* C'est le rôle du maire d'être le président du CM. Néanmoins il existe 2 situations où le maire ne peut pas présider le CM (hormis les cas où il est absent pour maladie ou autre) :

- lors du vote du compte administratif : le maire en est responsable donc il ne peut pas être présent à cette séance ;
- quand il y a passation entre 2 mandats : "C'est le doyen qui préside le conseil d'installation".

Article 5 : *Déroulement des réunions.* Les questions de l'ordre du jour sont abordées dans l'ordre de souhait du président de séance.

Article 6 : *Organisation des débats.* Jusqu'à présent, l'intervention de personnes extérieures au conseil au cours d'un CM était possible mais nécessitait une suspension de séance. Cet article permettra au président de donner la parole à un expert invité ou à un membre du public plus facilement.

Article 7 : *Droit d'expression des élus.* Article obligatoire, imposé par le CGCT.

Article 8 : *Groupes d'élus hors de la majorité municipale.* Étant une commune avec scrutin de liste pour les élections municipales, Villette-de-Vienne dispose d'un conseil formé d'une liste majoritaire et de listes d'opposition (actuellement 15 élus de la liste majoritaire et 4 de la liste de l'opposition). Il y a cependant une volonté de l'équipe de Villette de Vienne de travailler ensemble, donc à 19. Néanmoins, cet article permet la constitution d'un groupe d'opposition distinct des listes de campagne si le besoin s'en faisait sentir.

Article 9 : *Publications d'information générale.* Cet article définit la place des groupes minoritaires dans les publications municipales et la responsabilité du maire en qualité de directeur de la publication. Bilan : les groupes minoritaires peuvent exister, ils ont la place de s'exprimer mais dans le respect des règles et du maire.

Article 10 : *Modification du règlement intérieur.* L'adoption du règlement intérieur est une délibération, les élus peuvent décider de le modifier par délibération, lors d'un conseil convoqué par le maire, ou à la demande d'un tiers des élus qui peuvent soumettre une modification contre l'avis du maire...

Article 11 : Pour toute autre disposition, il est fait référence aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

La loi a changé, il faut éprouver ce règlement qui va diriger et refléter le fonctionnement du conseil.

Votée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2020-048

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR L'ASSISTANCE DU SERVICE COMMANDES PUBLIQUES ET POUR LA DÉMATÉRIALISATION DES MARCHÉS PUBLICS AVEC VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION (présenté par J. Tissot)

Villette de Vienne peut bénéficier de groupements de commandes, d'assistance pour la passation de marchés publics et d'une plateforme de dématérialisation via Vienne Condrieu Agglomération. Cette prestation est non gratuite mais très utile (assistance des services de l'agglomération) : procédure obligatoire pour les marchés supérieurs à 40 000 € HT. Ce dispositif a été utilisé lors de la construction des ateliers municipaux dans le passé, et sera certainement à mettre en œuvre à l'avenir, par exemple pour le projet phare de construction du mandat. Dans ce cadre, il est possible de bénéficier de groupements de commandes passés via l'agglomération (mutualisation des commandes de papier, des EPI (Équipement de Protection Individuel), etc.). C'est une possibilité ouverte par la convention, aucune obligation pour la commune de passer par ces commandes groupées.

Votée à l'unanimité.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU FOOTBALL CLUB DE LA SÉVENNE (présenté par J. Tissot)

Les formalités pour la vente de la maison Tochon avancent bien. Le Football Club de la Sévenne (FC Sévenne) doit évacuer son matériel de la maison Tochon. Or, le club n'arrive pas à trouver un local pour le ranger. Il va donc acheter un container de stockage (environ 2 200 euros) et l'installer sur le terrain de foot de Villette-de-Vienne. Le FC Sévenne demande une subvention exceptionnelle afin de contribuer à cet achat. Les communes de Serpaize et Chuzelles semblent d'accord pour apporter leur aide également, pas celle de Seyssuel.

- Accord de principe du CM pour partager la dépense entre les communes et le club de foot, et donner une subvention au FC Sévenne. Au foot de l'acheter et de l'assurer...

DOSSIER TOCHON (présenté par C. Veillard)

Le rendez-vous chez Maître Moine a eu lieu pour signer le compromis de vente, malgré de nouvelles surprises pour la mairie et les acquéreurs. M. Roumesi, propriétaire de la maison voisine, a été appelé pour les servitudes de jour, de vue avec ses fenêtres qui donnent sur le terrain Tochon... et il a également signalé à ce moment-là un problème avec ses canalisations d'eaux usées sur la cour de la maison Tochon... L'écoulement des eaux de M. et Mme Sagnard (autres voisins) pose également problème : la conduite du toit passe le long des murs Tochon et tombe dans la cour de Tochon... D'après l'article 681 du code civil : tout propriétaire doit établir ses conduites de telle façon que l'écoulement se fasse chez lui et pas chez les voisins. Une réunion est à prévoir entre toutes ces personnes afin de trouver un terrain d'entente.

Jean-Paul Badia précise que l'alimentation Enedis en électricité de la maison Tochon est sous dimensionnée pour les 10 appartements que messieurs Dargaud, acquéreurs potentiels, prévoient de faire. Suite à la signature du compromis de vente, on peut recommander à messieurs Dargaud de contacter Enedis (travaux Enedis en cours), afin qu'ils voient ensemble pour faire une nouvelle tranchée et un nouveau câble (modification et surcoût à la charge de messieurs Dargaud).

ÉCOLE (présenté par H. Perdrielle)

La reprise après les vacances de la Toussaint était assortie d'un nouveau protocole sanitaire, mais la municipalité a très bien travaillé avec l'école depuis septembre : distanciation appliquée au restaurant scolaire, pas de brassage des classes, etc. Par conséquent, il n'y a pas eu de changement notable pour cette rentrée.

La recommandation des protocoles est de 15 min d'aération toutes les 2 h. Les mercredis et week-ends, certaines fenêtres de l'école restent ouvertes et les chauffages fonctionnent. Julien Lepré signale qu'en conséquence les factures d'électricité du groupe scolaire vont considérablement augmenter : « nous chauffons les moineaux »... Le chauffage est au sol. Il convient de faire le point avec Mme Groléaz, directrice de l'école, et les personnes de la mairie (la porte de la garderie est tout le temps ouverte le soir, visuel pour l'arrivée des parents à l'extérieur de l'école ?).

7 familles étaient concernées par des cas contacts le lundi 2 novembre (cas au centre de loisirs pendant les vacances). Au 19 novembre, tout le monde est là.

2 membres du personnel mairie ont été absents : 1 est revenue mais « pas en forme » et la deuxième pas encore. Dans l'urgence, il a fallu procéder à l'embauche de 2 personnes (Léa Lefol et Yann Tivan) en remplacement. L'embauche d'une nouvelle personne a également eu lieu. L'objectif est de constituer une réserve de personnel en cas de besoin. Un agent de la piscine a été mis à disposition de l'école (Babette Balandras) tant que la piscine reste fermée. De nouvelles règles ont été mises en place surtout pour la pause méridienne (tables en quinconce).

Les parents d'élèves ont été avertis qu'en cas de personnel insuffisant pour assurer la sécurité et des conditions d'accueil satisfaisantes, la cantine pourrait ne pas être maintenue. Des repas simplifiés sont prévus en cas d'absence d'une partie du personnel de cuisine, et une solution à 48h de livraison de plateaux repas est également prête à fonctionner.

Le traditionnel repas de Noël pour les enfants déjeunant à la cantine a été annulé. À la place, un goûter sera proposé dans une « chaussette de Noël » (papillotes, clémentine, sucre d'orge, des chocobons, déco de Noël, etc.) avec une étiquette École du Verger Villette-de-Vienne, ainsi qu'une recette de biscuits (sablés de Noël) et une charade (clin d'œil de la charade affichée habituellement sur le restaurant Saveurs et Traditions quand les enfants vont à la piscine).

Le conseil d'école a eu lieu le 17 novembre en audio. La mairie a été très réactive suite aux demandes de travaux : installation de porte-savon et de distributeurs d'essuie-mains dans les salles de classe de l'élémentaire, branches coupées, lumière remise à la sortie de l'école. Les projets de l'école ont été présentés. Concernant le projet de classes transplantées en mars, la mairie est sollicitée pour financer le car : 1500 euros (en fonctionnement).

- Accord de principe du CM pour le paiement (budget 2020 ou 2021).

COMMERCES (présenté par H. Perdrielle)

Hélène Perdrielle rappelle l'adage : consommer local c'est bien ! Et c'est d'autant plus nécessaire en ce contexte sanitaire particulier durant lequel les entreprises et commerces locaux souffrent particulièrement.

VIDÉO PROTECTION (présenté par S. Idé)

Les référents sûreté de la gendarmerie ont été reçus en mairie. Les 2 avant-projets leur ont été présentés. Ils ont apporté des critiques et formulé des propositions. Ils recommandent de mettre en place 12 caméras dans des lieux-cibles (quadrillage par les entrées du village) et de fonctionner par tranche pour limiter le budget. Un contact a également été pris avec le policier municipal de Seyssuel en charge de ce dossier. Cette commune a travaillé avec le groupe Eiffage, et est satisfaite de la prestation. Ce groupe a été sollicité pour faire une 3^e offre.

Les 3 sociétés ont reçu le nouveau projet d'implantation et doivent faire leurs propositions pour le 7 décembre : 8 VPI (caméras permettant de lire les plaques d'immatriculations, y compris la nuit) et 12 caméras d'ambiance. Ces entreprises peuvent également fournir des caméras nomades en complément des points fixes.

- Possibilités d'obtenir des subventions de l'État (DETR, FIPD) et de la région Auvergne-Rhône-Alpes.
- Coût à venir > 200 k€, coût conséquent à réfléchir en fonction des priorités.

MARCHÉ DE L'ÉNERGIE (présenté par J. Tissot)

Par l'intermédiaire du TE38 (Territoire Énergie de l'Isère), il est possible pour la commune d'intégrer un groupement d'achat de gaz pour les bâtiments publics permettant de bénéficier de contrats et de prix avantageux. La commune a renouvelé son souhait d'y adhérer.

COMMERCES DOMAINE DES POIRIERS (présenté par J. Tissot)

Il y a 3 emplacements prévus. Deux sont confirmés pour l'installation d'une coiffeuse et d'une podologue. Le projet de déplacement de la dentiste est en bonne voie. Cela permettra de garder la dentiste sur Villette, tout en donnant l'opportunité à la mairie de récupérer son local. Le rez-de-chaussée de ce bâtiment est complété par deux logements sociaux T1 acceptés par Advivo. Pour rappel, ce n'était pas ces logements qui devaient être dévolus aux logements sociaux mais des logements plus grands. C'est European Homes qui a opéré des modifications à ce sujet.

La commune est à jour concernant son nombre de logements sociaux.

COMMISSIONS DE VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION

Le 19 novembre à 18h a eu lieu une réunion en visio de la commission Mobilités de l'agglomération sur le plan de mobilité (PDM, anciennement PDU : Plan Déplacement Urbain). Divers sujets ont été abordés : covoiturage, déplacements doux, etc. Il s'agissait, pour la nouvelle commission, de la première réunion d'une série sur ce sujet du PDM.

QUESTIONS DIVERSES

COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES (CCLE)

Les noms proposés par la commune ont été retenus : J. Galéra, M. Vannel, A. Rollandin, G. Piot et V. Grillet.

RÉFÉRENT COVID

Jean Tissot interroge sur la nomination d'un référent covid pour la commune. Il est convenu que, dans la mesure où il a déjà eu à interagir avec les différentes instances concernées, Olivier Laurent assurera ce rôle si besoin.

ANCIENS COMBATTANTS

Lors de leur réunion qui a eu lieu le 11 novembre et à laquelle assistaient Jean Tissot et Olivier Laurent, les anciens combattants ont mentionné que le compte bancaire de l'association disposait de 780 euros et entraînait des frais annuels de 100 euros. La mairie va les accompagner pour limiter ces frais de gestion. Hélène Perdrielle va prendre contact avec eux.

COMMISSION COMMUNALE TIC (TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION)

Jean Tissot rapporte qu'il n'y a que des compliments de la part des Villettois sur la diffusion des informations (site internet, Facebook) !! Bravo !

PIZZERIA

Proposition d'une nouvelle animation pour le village pour le samedi par exemple, via l'installation d'un camion de pizza sur la place. Cette proposition pose un problème de concurrence avec le commerce local (Kapana).

- La commission Vie Communale va rencontrer Kapana pour lui présenter le projet (relancer la dynamique du village).

SIGNALISATION / SÉCURITÉ / VOIRIE

L'étude et la gestion des problèmes de sécurité routière avancent mais plus lentement que souhaité par manque de disponibilité des élus. Il est convenu de créer un groupe de travail spécifique supervisé par Stéphane Ficca.

Le tracé au sol du stop de l'extrémité est du chemin du Colombier a été raccourci.

Il est prévu de changer de place le radar pédagogique (actuellement placé à l'entrée est de la commune sur la RD36).

Les illuminations vont commencer à être installées le 30 novembre, il s'agit de profiter de l'intervention de l'entreprise Serpollet pour la mise en place des illuminations pour déplacer le radar au hameau des Dauphines (autre idée à considérer à l'avenir : descente du chemin du Maupas). Pour information, l'entretien annuel de ce radar coûte 199 euros.

Il est envisagé de déplacer le panneau d'entrée d'agglomération de Villette-de-Vienne sur la RD36 côté Luzinay de manière à englober le Clos du Village pour limiter la vitesse : passage à 50 km/h au lieu de 70 km/h. Il convient que le maire fasse une demande au conseil départemental de l'Isère dans ce sens. Cela implique un changement au niveau des responsabilités d'entretien de la route, mais dans le cas présent il n'y aurait pas de véritable évolution.

- Recrutement de nouveaux élus dans le groupe de travail sur la sécurité routière (Jean Galéra, Annie Rollandin, Hélène Perdrielle, Jean-Paul Badia avec Stéphane Ficca) : identifier toutes les situations à risques, les sites accidentogènes, les solutions possibles, présentation la plus objective possible au conseil afin de prendre la meilleure décision.

CCAS

Les colis commandés devront être retirés en mairie en décembre.

Une réunion est programmée le 26 novembre (budget, etc.). Les retours sont très bons concernant les appels des 51 foyers qui ont manifesté le souhait d'être suivis dans le cadre du registre des personnes fragiles.

GRIPPE AVIAIRE

Des protections obligatoires sont à prendre pour l'Isère (oiseau mort, poules, etc.).

- Il faut fermer les poulaillers, il ne faut pas que les poules soient en contact avec les oiseaux migrateurs (fermeture par-dessus et sur les côtés).

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Plusieurs demandes sont en cours : éclairage du rond-point, chemin de Maupas (il y a 2 passages piétons), éclairage du chemin du Molaret, et finir le chemin des Vignes, éclairage devant l'école. 3 devis ont été réalisés.

Priorité à l'éclairage des passages protégés + 5200 euros (extension de la surface couverte et donc passage de 17 k€ à 22 k€ sur le projet 2021).

→ Adopté par le CM.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

Plusieurs zones à végétaliser : maison des associations (à gauche en arrivant massif très triste), avant d'entrer dans la maison des associations (plate bande de pelouse avec 3 arbres), angle chemin des Abeilles / route de Marennes quand les travaux d'European Homes seront terminés, chicane de la poire en arrivant de Chuzelles à retravailler car envahie par les mauvaises herbes et son entretien est dangereux du fait de sa situation.

Chemin de l'Oie. Un groupe de travail est à l'œuvre avec Mme Lacoste de Vienne Condrieu Agglomération et Geo concept 3D cabinet d'étude : prise de contact, constat des problèmes (propriétés non rétrocédées à la commune, parcelles non divisées : chaque rétrocession est un acte notarié, coût pour la mairie à venir (400-500 euros par acte)... en demandant si les propriétaires peuvent rétrocéder gratuitement). Le cabinet d'études doit faire un champ large de propositions lors de la prochaine réunion le 21 janvier (de la départementale jusqu'au chemin de Morand) : favoriser les cheminements piétons, vélo, ralentir les véhicules, végétaliser, agir sur les inondations, espaces drainants, etc.

Projet Desvignes. Les propriétaires de la maison en construction située en face de l'Intermarché souhaitent se protéger des nuisances par la construction d'un mur. Le PLU impose comme contraintes qu'un tel mur ne doit pas dépasser 1,60 m en hauteur et 5 m en longueur. Cette règle de longueur apparaît peu raisonnable mais il est convenu que le PLU doit être appliqué pour tout le monde.

RÉFLEXION AUTOUR DE L'ÉQUIPEMENT DE LA SALLE DU CONSEIL

L'étude est en cours : ajout d'un écran mural, taille, etc.

PARKING DERRIÈRE LA PHARMACIE

Un problème récurrent est constaté concernant le passage de camions qui abîment les arbres. Jean-Paul Badia va reprendre contact avec le chef de chantier.

RÉGIE

La question de l'ouverture d'une régie pour la gestion financière de la commune est toujours à l'étude. Cependant l'une des motivations qui était la possibilité de percevoir des amendes de stationnement semble levée puisque, suite à discussion avec la police municipale de Seyssuel, il n'est pas nécessaire de disposer d'une régie pour cela.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.